

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0206**

commune (s) : Oullins

objet : Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouvermeyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0206**

commune (s) : Oullins

objet : **Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par décision n° B-2013-4533 du 9 septembre 2013, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-570 le 25 septembre 2013 à l'entreprise Effia Stationnement SAS pour un montant de 575 320,00 € HT, soit 690 384 € TTC.

Afin d'optimiser les consommations d'énergie du parc de stationnement, celui-ci doit être équipé de détecteurs permettant de réguler le fonctionnement de la ventilation selon l'occupation des niveaux du parking. Cet aménagement nécessite également un suivi des travaux, et le passage d'un bureau de contrôle à la fin du chantier. Le titulaire du marché prendra en charge la réalisation de cet aménagement et son suivi dans sa globalité.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 18 845,00 € HT, soit 22 614,00 € TTC, porterait le montant total du marché à 594 165,00 € HT, soit 712 998,00 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,3 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2013-570 conclu avec l'entreprise Effia Stationnement SAS pour l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins.

Cet avenant d'un montant de 18 845,00 € HT, soit 22 614,00 € TTC porte le montant total du marché à 594 165,00 € HT, soit 712 998,00 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense d'investissement en résultant, d'un montant de 18 845 € HT, soit 22 614 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2313 - fonction 020 - opération n° 0P28O1771, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 18 845,00 € HT, soit 22 614 € TTC en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.